

En novembre 2013 a été lancée une plate-forme numérique baptisée France Créative qui regroupe l'ensemble des acteurs des industries culturelles et créatives, (ADAGP, Adami, Association IPG, ESML, Fesac, Procirep, Prodiss, Sacem, SNE, SNEP, SNJV, SPPF et UPFI). Une étude réalisée à partir de 300 sources par le cabinet EY (anciennement Ernst&Young) a été mise en ligne, dressant le bilan économique d'un secteur encore mal connu. Cette enquête met en lumière le poids économique des neuf secteurs culturels français - arts graphiques et plastiques, musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, livre, presse -, employant dans leur ensemble 1,2 million de personnes (5 % de l'emploi national) et réalisant plus de 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Selon Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, « *Les ICC sont les industries du futur numérique de la France et de l'Europe, dont la créativité et la diversité culturelle sont un des grands atouts. Parce qu'il n'y a pas de création sans créateur, ce panorama lancé par France Créative souligne l'importance du soutien aux secteurs culturels et aux droits d'auteurs* ». Ainsi, les acteurs du secteur culturel se sont constitués en groupe de pression pour se lancer dans la bataille du *soft power* face aux GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon). Ils entendent peser de tout leur poids économique face aux pouvoirs publics et à la Commission européenne, notamment dans les négociations en cours concernant le traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis. La France est le troisième pays producteur de films au monde et le deuxième exportateur de films après les Etats-Unis ; elle détient le deuxième répertoire de musique le plus diffusé de la planète, un secteur du jeu vidéo qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Elle est aussi le quatrième marché de l'art au monde et le français est la deuxième langue la plus traduite en littérature. On peut noter, sur France Créative, l'absence d'informations relatives aux dispositifs réglementaires et aux systèmes d'aides appliqués aux activités culturelles. La SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) s'est abstenue de prendre part à cette initiative. « *S'efforcer de montrer son poids économique est contradictoire avec l'exception culturelle. Parler d'industrie culturelle, c'est se banaliser et entrer dans le jeu de Bruxelles* », justifie son directeur général, Pascal Rogard (*Le Monde*, 4 janvier 2014).

**Industries créatives et culturelles en France. Panorama économique, EY (ex-Ernst&Young), [francecreative.fr](http://francecreative.fr), novembre 2013.**